



SAVENÈS

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 8

Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 26 mai 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine ; SOULIE Aimée ; CANIAC Nathalie ; DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia ; PRADELLES Laëtitia et TREIL Christine ; Mrs PELLAUSY Bernard ; DE DUTTO Grégory

Absents : Mrs MAMPRIN Thierry, JEAN Aurélien, ECHEVARRIA Eric, DUMAS Paul-Benjamin, VAN DE VONDELLE Laurent et Mmes HERMANS Virginie, BROUSSE ESTEVES Céline.

Procurations :

- HERMANS Virginie procuration à COULON Marie-Christine
- BROUSSE ESTEVES Céline à CANIAC Nathalie
- JEAN Aurélien à SOULIE Aimée
- ECHEVARRIA Eric à DE DUTTO Gregory
- DUMAS Paul-Benjamin à TREIL Christine
- VAN DE VONDELLE Laurent à PELLAUSY Bernard

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Proposition de candidats au poste de membres titulaires et suppléants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026.05.07-111 en date du 7 mai 2026 ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), prévue par la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, est chargée de procéder à l'évaluation des charges lors du transfert d'une compétence, et d'adopter un rapport d'évaluation des charges transférées qui devra ensuite être approuvé par chaque commune membre sous la forme d'une délibération.

AR Prefecture

082180000
Celle commission est composée de 27 membres :

Reçu le 15/06/2026

La Présidente de la Communauté de Communes

Le Vice-Président en charge des finances

- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal.

Considérant que la commune de Savenès doit procéder à la désignation de ses représentants, suite au renouvellement du conseil municipal le 22/03/2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer :

- Titulaire : COULON Marie-Christine
- Suppléant : PELLAUSY Bernard

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine

